

Chapitre 2 : les formations présentées par l'APHP dans le cadre d'ERASMUS

Les sages - femmes

[1 – Ecole de sages – femmes de St Antoine](#)

[2 – Ecole de sages – femmes de Baudelocque](#)

Diplôme d'Etat de sage-femme

Circulaire N° DGOS/RH1/2012/39 du 24 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de la réforme LMD au sein des écoles de sages-femmes

Arrêté du 19 juillet 2011 en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Programme de la licence de sciences maïeutiques



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

[Accueil](#) > [Abonnements](#) > [Abonnements courriel](#) > [Bulletin Officiel](#) > [N° 15 du 11 avril 2013](#) > [Enseignement supérieur et recherche](#)

BULLETIN OFFICIEL N° 15 DU 11 AVRIL 2013

Le bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie l'actualité des textes réglementaires : décrets, circulaires, arrêtés, notes de service, avis de vacances de postes, etc. Il édite également des numéros spéciaux et hors série.

DIPLÔME D'ÉTAT DE SAGE-FEMME

Régime des études

NOR : ESRS1301419A
décret du 11-3-2013 - J.O. du 28-3-2013
ESR - DGEIP A

Vu directive 2005/36/CE du 7-9-2005 ; code de la santé publique ; code de l'éducation, notamment le livre VI ; décret n° 84-932 du 17-10-1984 modifié ; décret n° 2002-481 du 8-4-2002 ; décret n° 2002-482 du 8-4-2002 ; arrêté du 28-10-2009 ; arrêté du 19-7-2011 ; avis du Cneser du 19-11-2012 ; avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) du 10-1-2013

Chapitre I

Organisation de la formation en vue du diplôme d'État de sage-femme

Article 1 - Les études en vue du diplôme d'État de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le deuxième cycle, défini au chapitre II du présent arrêté, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Article 2 - Les universités sont habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé, à délivrer le diplôme d'État de sage-femme.

La formation dispensée est évaluée dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements.

Elle est organisée dans le respect des dispositions de l'article 40 de la directive 2005/36/CE susvisée, dans les écoles de sages-femmes ou les universités dispensant cette formation.

Article 3 - Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Chapitre II

Deuxième cycle des études en sciences maïeutiques

Article 4 - Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

ABONNEMENT

Abonnez-vous à l'alerte courriel pour recevoir chaque semaine le sommaire du B.O. :

[S'abonner au sommaire](#)
[Se désabonner](#)

ARCHIVES B.O.

Retrouvez tous les B.O. numériques du M.E.S.R.

[bulletins officiels 2013](#)
[bulletins officiels 2012](#)
[bulletins officiels 2011](#)
[bulletins officiels 2010](#)
[bulletins officiels 2009](#)
[bulletins officiels 2008](#)

MENTOR

Recherche de textes réglementaires parus au B.O. et au J.O. du M.E.S.R. et du MEN

Mentor vous permet de consulter :

les références des textes parus au B.O. ou au J.O. après 1987
l'intégralité des textes s'ils sont postérieurs à juillet 1989 pour le B.O. et à juillet 2003 pour le J.O.

Le moteur de recherche Mentor

ADRESS'RLR

Adress'RLR est le nouveau site juridique du M.E.S.R. et du MEN

Cette base de données permet l'accès :

au droit de la recherche et des enseignements scolaire et supérieur aux textes en vigueur utiles à la direction et à la gestion des services et établissements relevant du MEN et

Article 5 - 1° La formation a pour objectifs :

a) L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique.

b) L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages ;

c) Une formation à la démarche scientifique ;

d) L'apprentissage du travail en équipe pluriprofessionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel ;

e) La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

2° L'enseignement comprend :

a) Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

- communiquer ;
- dépister et prévenir ;
- établir un diagnostic ;
- concevoir une proposition thérapeutique ;
- réaliser et coordonner les soins adaptés ;
- assurer les gestes de première urgence ;
- appréhender les objectifs de santé publique ;
- appliquer les règles juridiques, déontologiques et les principes éthiques en rapport avec le futur exercice professionnel ;
- travailler en équipe autour de la patiente ;
- fonder sa pratique professionnelle sur des bases scientifiques.

b) Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ;

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche, dont les modalités d'organisation sont précisées en annexe du présent arrêté ;

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche.

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Elles sont de préférence en continuité avec les unités librement choisies au cours du premier cycle. Des parcours types peuvent être proposés par les structures assurant la formation de sage-femme.

Les objectifs de la formation, les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent et les items sont développés en annexe du présent arrêté.

Article 6 - Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'État de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1° Un enseignement de langues vivantes étrangères ;

2° Un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : c2i @ niveau 2 « métiers de la santé » ;

3° Des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ;

4° Une formation aux gestes et soins d'urgence ;

5° Une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

Article 7 - Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles, en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences générales à acquérir, définies à l'article 5 du présent arrêté. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

Les unités d'enseignement du tronc commun représentent au minimum 80 % et au maximum 90 % du total des enseignements.

La mutualisation des enseignements entre les filières de santé est préconisée.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) et aux différentes approches de simulation ; elle est dispensée sur

du M.E.S.R.

Adress'RLR, la base de données juridique M.E.S.R.-MEN

site ou en partie à distance.

Article 8 - Le projet pédagogique, élaboré par la structure de formation, veille à l'articulation entre les enseignements théoriques, pratiques et cliniques en vue de l'acquisition des compétences professionnelles.

Article 9 - La formation dispensée au cours des stages permet à l'étudiant de s'inscrire dans une démarche clinique, de développer les compétences professionnelles et transversales indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme. Elle permet une approche réflexive des situations, le développement de l'autonomie et la capacité d'adaptation à des situations cliniques complexes.

Au cours de sa formation clinique, l'étudiant aborde les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme, en milieu hospitalier et extrahospitalier et construit son projet professionnel.

Article 10 - Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

Article 11 - Les stages organisés au cours du deuxième cycle des études en sciences médicales sont détaillés dans l'annexe du présent arrêté.

Un stage d'une durée d'un semestre à temps plein est organisé au cours du troisième ou du quatrième semestre du deuxième cycle des études en sciences médicales.

Article 12 - Les entités susceptibles d'accueillir des stagiaires sont celles qui ont conclu une convention avec les structures dispensant la formation de sage-femme. Ces conventions précisent les modalités d'organisation et de déroulement des stages.

La liste des terrains de stage est établie par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme, après avis des responsables des entités accueillant les stagiaires.

La structure de formation s'assure de la qualité de l'encadrement du stagiaire par des professionnels référents de stage.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire de certaines personnes contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique. Ils sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et sont informés de leurs obligations de présence par le responsable de celle-ci.

Article 13 - La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

Tous les stages doivent être validés pour passer dans l'année supérieure.

Article 14 - Les étudiants rédigent un mémoire dactylographié individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire.

L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie. En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche.

Le sujet traité est proposé par l'équipe pédagogique, à laquelle peut s'adjoindre une personnalité extérieure qualifiée dans le domaine étudié, et approuvé par le responsable de la structure de formation. Il est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Article 15 - Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation :

- deux sages-femmes dont une sage-femme enseignante de l'équipe pédagogique ;
- un expert du thème traité.

Le directeur de mémoire peut être membre du jury.

Le jury est présidé par une sage-femme titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

Pour les étudiants inscrits en parcours recherche, le jury du mémoire est présidé par un enseignant-chercheur ou par une sage-femme titulaire d'un doctorat.

Article 16 - Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans les conditions prévues à l'alinéa 1er de l'article 6 du présent arrêté, notamment en ce qui concerne

l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement. Les modalités de contrôle des connaissances permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier qui, dans la mesure du possible doit être privilégié, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dans le respect du délai fixé à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, les établissements publient l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites, orales, pratiques et cliniques. Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Article 17 - Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors du second cycle par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Le contenu de ce certificat est détaillé en annexe du présent arrêté.

Article 18 - La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Article 19 - Après accord du responsable pédagogique et sous réserve d'une cohérence pédagogique avec le déroulement de la formation, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite d'un semestre. La période d'études, validée par l'établissement étranger, permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Article 20 - Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme.

Chapitre III

Dispositions finales

Article 21 - Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ;
- et soutenu leur mémoire avec succès.

Article 22 - Des dispositifs d'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants sont mis en place dans chaque établissement habilité à dispenser cette formation. Ces dispositifs contribuent au dialogue entre l'équipe pédagogique et les étudiants, à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d'améliorer la qualité de la formation. Les résultats de ces évaluations font l'objet d'un échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique.

Article 23 - Les étudiants qui ont commencé leurs études avant l'année universitaire 2010-2011 doivent avoir validé la première phase des études de sage-femme pour être autorisés à s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

Article 24 - Le présent arrêté est applicable à compter de l'année universitaire 2013-2014. Ses dispositions se substituent à celles de l'arrêté du 11 décembre 2001 relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens, lors de l'année universitaire 2013-2014 en ce qui concerne la première année de la deuxième phase, lors de l'année universitaire 2014-2015 en ce qui concerne la deuxième année de la deuxième phase. L'arrêté du 11 décembre 2001 relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens est abrogé à compter de l'année universitaire 2015-2016. Les conditions d'application de ces dispositions aux écoles de sages-femmes relevant de l'article L. 4151-7 du code de la santé publique sont fixées par le ministère chargé de la santé.

Article 25 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la

République française.

Fait le 11 mars 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion
professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé
et par délégation,
Le directeur général de l'offre de soins,
Jean Debeauvais

Annexe

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées. Le référentiel de formation s'appuie sur le référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Le programme de formation défini dans cette annexe permet le développement de ces compétences.

La formation permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

1. Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum ;
2. Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours ;
3. Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel ;
4. Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions ;
5. Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités ;
6. Analyser, de façon pluriprofessionnelle, les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables ;
7. S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles ;
8. Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition ;
9. Communiquer efficacement dans un contexte pluriprofessionnel ;
10. S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art.

Afin de garantir l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme, les recommandations suivantes peuvent orienter le choix des modalités pédagogiques et didactiques :

- Une approche par compétences et une pratique réflexive à l'aide de présentations et études de cas, d'analyses de pratiques, d'ateliers réflexifs sur la base de situations réelles ou fictives, d'ateliers de simulations cliniques et de retours d'expérience sur les périodes de formations cliniques ;
- Une approche intégrant des données factuelles (données probantes) au moyen de présentations et de revues de la littérature, d'analyses d'articles scientifiques dans le domaine de la maïeutique, de cours dispensés par des chercheurs ou doctorants ou construits sur la base de résultats de recherche et de bibliographies actualisées ;
- Un apprentissage autonome favorisé par une approche centrée sur les besoins de l'étudiant, l'utilisation des technologies appliquées à l'enseignement à distance, la conception et la présentation de travaux de recherche personnels ou collectifs ;
- Des cours magistraux, des enseignements dirigés et pratiques mutualisés permettant notamment aux étudiants des filières de la première année commune aux études de santé de se rencontrer et de travailler sur des thématiques communes des professions de santé ;
- Des pratiques d'encadrement ou d'évaluations formatives et personnalisées.

Les unités d'enseignement théorique

La formation théorique s'articule autour de trois axes qui se déclinent en regroupements thématiques pluridisciplinaires et permettent l'acquisition des compétences professionnelles.

Le premier axe regroupe les enseignements et dispositifs de formation qui concourent au développement de l'expertise professionnelle des sages-femmes concernant les actions de soutien, de maintien et/ou de restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum et de la santé génésique des femmes. À l'issue de ces enseignements, le futur professionnel est capable :

- D'observer, diagnostiquer et définir une stratégie de prise en charge dans la limite du

cadre légal et selon les normes et les niveaux de risques ;

- D'accéder à l'information utile au développement de son expertise clinique ;
- De prodiguer des conseils efficaces à la patiente et à sa famille concernant les soins, les aspects juridiques, ou l'éducation lors de situations périnatales spécifiques et/ou difficiles ;
- De répondre à l'urgence et à ses exigences de temps, d'organisation et de priorités d'actions ;
- De développer une réflexion avec ses pairs sur les spécificités de son champ professionnel pour dispenser des soins de qualité, ainsi qu'avec les autres professionnels de santé, en particulier les médecins, lors de prises en charge conjointes ou transférées, en particulier dans le cadre pathologique ;
- De développer une réflexion éthique sur les pratiques de soin.

Le deuxième axe regroupe les enseignements et dispositifs de formation concourant à l'acquisition de compétences en communication, en économie, en gestion et en management et forment les futurs professionnels à :

- Exercer ces compétences dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé des femmes et des enfants, en apportant des informations claires et accessibles ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs de santé ;
- Développer des actions en partenariat avec d'autres professionnels de santé et acteurs sociaux ;
- Développer un esprit de concertation avec les différents professionnels et ses pairs ;
- Développer des compétences pour participer à l'encadrement et à l'évaluation des étudiants.

Le troisième axe regroupe les enseignements relatifs au développement professionnel et aux activités qui peuvent y être associées pour :

- Exercer son sens des responsabilités en vue de garantir la qualité des soins ;
- Développer une réflexion et un esprit critique par rapport aux pratiques professionnelles conduisant à l'actualisation des connaissances, à une pratique autonome basée sur l'évaluation des pratiques professionnelles et au développement professionnel continu ;
- Faire évoluer sa pratique professionnelle par l'acquisition de nouveaux savoirs scientifiques ;
- Participer à des travaux de recherche ;
- Développer des actions collectives (recherche, formation, évaluation, etc.) avec les partenaires institutionnels, économiques et industriels ;
- Participer à l'évaluation de l'activité médicale d'un secteur, de l'élaboration à l'analyse des données.

Ces enseignements se structurent en unités d'enseignement (UE) dans les domaines suivants

Obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal et médecine fœtale

Ces UE représentent 14 à 16 ECTS (ECTS : *European Credits Transfer System, système de crédits européens facilitant la lisibilité et la comparaison des cursus de formation*).

Objectifs généraux :

- Assurer la surveillance prénatale de la grossesse physiologique ;
- Assurer l'animation de séances de préparation à la naissance et à la parentalité ;
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites ;
- Dépister et participer à la prise en charge des patientes présentant des complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de l'échographie obstétricale ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur le diagnostic anténatal et la médecine fœtale.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les compétences attendues :

- Conduire une consultation prénatale ;
- Mener un entretien prénatal précoce :
 - . Objectifs de l'entretien prénatal précoce,
 - . Les différents temps de l'entretien prénatal précoce ;
- Organiser et animer une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité :
 - . Analyse des besoins,
 - . Sélection des contenus et planification des séances,
 - . Dynamique de groupe et techniques d'animation ;
- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies obstétricales :
 - . Raisonnement médical, démarche clinique,
 - . Signes fonctionnels ,
 - . Signes physiques,
 - . Pathologies spécifiques de la grossesse,
 - . Pathologies et complications du travail, de l'expulsion et de la délivrance,
 - . Pathologies des suites de couches ;
- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies associées à la grossesse :

- . Influence des principales pathologies préexistantes sur l'état de grossesse,
- . Influence de la grossesse sur l'évolution des principales pathologies préexistantes,
- . Surveillance des pathologies médico-chirurgicales associées à la grossesse ;
- Participer à la prise en charge des urgences médicales rencontrées en obstétrique :
 - . Arrêt cardio-respiratoire maternel,
 - . États de choc,
 - . Embolie amniotique,
 - . Embolie pulmonaire,
 - . Convulsions ;
- Réaliser la surveillance de situations spécifiques de la grossesse, du travail et de l'accouchement et des techniques obstétricales :
 - . Maturation et déclenchement artificiel du travail,
 - . Présentation du siège : voies d'accouchement, manœuvres obstétricales, complications,
 - . Présentations dystociques : voies d'accouchement, manœuvres obstétricales, complications,
 - . Grossesse gémellaire : différents types de surveillance, complications spécifiques, accouchement gémellaire, manœuvres obstétricales.
- Prescrire les échographies nécessaires à la surveillance de la grossesse et interpréter les comptes rendus ;
- Réaliser une échographie obstétricale de dépistage (vérification de la présentation, le bien-être fœtal et la localisation placentaire, etc.) :
 - . Écho-anatomie normale et pathologique,
 - . Doppler maternel et fœtal,
 - . Anomalies échographiques des annexes ;
- Participer aux activités de diagnostic anténatal et de médecine fœtale :
 - . Marqueurs sériques,
 - . Prélèvements ovulaires,
 - . Thérapeutiques anténatales,
 - . Interruption médicale de grossesse,
 - . Bilan de synthèse : conseil génétique, fœtopathologie.

Néonatalogie - pédiatrie

Ces UE représentent 6 à 10 ECTS

Objectifs généraux :

- Participer à la prise en charge d'un nouveau-né présentant une pathologie ;
- Acquérir les bases de la physiologie néonatale suffisantes sur :
 - . L'adaptation à la vie extra-utérine du nouveau-né,
 - . La physiologie de l'hypoxie néonatale,
 - . L'algorithme de réanimation néonatale ;
- Participer à la prise en charge des urgences néonatales ;
- Assurer la surveillance, l'examen et la prise en charge du nouveau-né dans un cadre hospitalier et extrahospitalier.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les compétences attendues :

- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies et urgences néonatales ;
- . Reconnaissance et identification des signes cliniques ;
- . Prématurnité ;
- . Anomalies de la trophicité ;
- . Principales malformations ;
- Participer à la prise en charge des nouveau-nés affectés par une pathologie maternelle :
 - . Influence des principales pathologies maternelles sur le nouveau-né,
 - . Surveillance et prises en charge spécifiques,
 - . Organisation des transferts ;
- Savoir accueillir un nouveau-né dans les suites d'un accouchement (à la maternité et hors maternité) ;
- Maîtriser les gestes techniques nécessaires à la réanimation néonatale ;
- Assurer efficacement la réanimation d'un nouveau-né et en fonction des situations particulières rencontrées (asphyxie, prématurité, gémellité, inhalation méconiale, malformations congénitales, etc.) ;
- Aspects éthiques.

Gynécologie - sante génésique des femmes et assistance médicale a la procréation

Ces UE représentent 4 à 8 ECTS

Objectifs généraux :

- Informer et conduire une consultation de contraception ;
- Conduire une consultation péri-conceptionnelle ;
- Assurer le suivi gynécologique de prévention et connaître les enjeux de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de la rééducation périnéale ;
- Réaliser une échographie gynécologique de dépistage ;
- Dépister et participer à la prise en charge des femmes présentant une ou des infections et pathologies gynécologiques ;

- Maîtriser les bonnes pratiques de dépistage des IST : indications, prise en charge du partenaire ;
- Pouvoir répondre aux demandes liées au désir d'enfant, à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- Informer et participer à la prise en charge des femmes ayant recours à l'IVG ;
- Favoriser le dialogue autour de la sexualité et pouvoir répondre ou orienter en cas de plaintes ;
- Offrir un suivi de qualité adapté à la personne en favorisant les conditions d'expression et d'écoute ;
- Connaître le cadre législatif et réglementaire : organisation du dispositif de dépistage et de planification ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur l'assistance médicale à la procréation.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les compétences attendues :

- Mener une consultation de suivi gynécologique de prévention :
 - . Les différents temps de la consultation gynécologique,
 - . Analyse des principaux motifs de plaintes ;
 - . Prescription des examens complémentaires de première intention,
 - . Connaissance des médicaments utilisés en gynécologie inscrits dans les droits de prescription de la sage-femme ;
- Accompagner ou orienter les femmes dans les périodes pré, per et post-IVG :
 - . Entretien pré-IVG analyse de l'échec de contraception,
 - . Techniques d'IVG,
 - . Surveillance et contraception post-IVG ;
- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies gynécologiques :
 - . Raisonnement médical, démarche clinique,
 - . Reconnaissance et identification des signes cliniques,
 - . Pathologies fonctionnelles et organiques des organes uro-génitaux et mammaires,
 - . Bilan uro-dynamique ;
- Organiser et animer une séance collective d'information auprès d'adolescents sur la sexualité, la contraception et les infections sexuellement transmissibles :
 - . Les spécificités de l'adolescence,
 - . Sélection des contenus et méthodes d'animation ;
- Aborder la sexualité lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention ,
 - . Aspects biopsychosociaux de la sexualité,
 - . Principaux motifs de plaintes,
 - . Éducation sexuelle ;
- Prévenir et dépister les violences faites aux femmes :
 - . Épidémiologie des violences faites aux femmes,
 - . Médecine légale et démarches de protection ;
- Participer aux activités d'assistance médicale à la procréation :
 - . Infertilité et stérilité du couple : exploration, diagnostic, traitement,
 - . Techniques d'assistance médicale à la procréation,
 - . Législation,
 - . Bioéthique.

Pharmacologie

Cette UE représente 2 à 4 ECTS

Les compétences de la sage-femme en pharmacologie doivent être en lien avec son droit de prescription, l'autorisation à réaliser les examens cliniques et techniques prescrits par un médecin en cas de pathologie maternelle ou fœtale identifiée, et leur participation au traitement de toute patiente présentant une affection gynécologique, sous la direction d'un médecin.

Objectifs généraux :

L'enseignement de pharmacologie permet l'acquisition de connaissances générales de pharmacocinétique orientées vers la santé génésique de la femme, l'obstétrique, la néonatalogie et la pédiatrie. Il doit permettre d'améliorer la qualité et la sécurité de la prescription et de l'optimiser sur le plan économique.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Connaître et/ou approfondir les bases pharmacologiques des traitements pour chaque pathologie et chaque prévention abordée ;
- Connaître les propriétés pharmacocinétiques des médicaments chez la femme enceinte, le nouveau-né ;
- Connaître les critères de choix d'un médicament pour optimiser un traitement médicamenteux et éviter les accidents iatrogènes ;
- Connaître les bonnes pratiques des prescriptions médicamenteuses ;
- Connaître les éléments de la surveillance thérapeutique médicamenteuse ;
- Appréhender la variabilité de la réponse thérapeutique : notion de terrain, associations médicamenteuses ;
- Connaître les outils d'aide à la prescription, à l'évaluation de l'observance d'un traitement ;
- Connaître les prescriptions de thérapeutiques non médicamenteuses.

Le contenu de cette UE de pharmacologie peut être enseigné de manière transversale dans

certaines UE (obstétrique, pédiatrie, santé génésique des femmes, etc.). Cette UE fera l'objet d'une évaluation.

Santé publique

Cette UE représente 4 à 6 ECTS

L'enseignement de Santé publique tient compte de la place de la sage-femme dans le système de santé. Il est orienté vers la prévention et l'éducation.

Objectifs généraux :

- Prévenir, informer, éduquer dans les domaines de la maïeutique, de l'obstétrique, de la gynécologie et de la néonatalogie ;
- Dépister les situations à risque médical, psychologique et social ;
- Participer à un réseau de soins.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Connaître l'organisation des systèmes de santé en Europe ;
- Connaître la situation périnatale en France ;
- Connaître les différentes structures de soins (hospitalières, extra-hospitalières, psychiatriques) ;
- Connaître les grands programmes de prévention et de dépistage en périnatalité (dépistages néonataux, dépistage des cancers de la femme, vaccinations, etc.) ;
- Connaître les démarches éducatives liées aux pathologies rencontrées en périnatalité ;
- Connaître les grandes menaces sanitaires ;
- Connaître et participer à la gestion du risque ;
- Connaître l'évaluation du fardeau des maladies dans les populations :
 - . épidémiologie descriptive,
 - . apport des registres de pathologie,
 - . fréquence des principaux groupes de pathologie,
 - . principes de l'intervention en santé publique.

Le contenu de cette unité d'enseignement peut être enseigné de façon transversale dans certaines unités d'enseignement, notamment dans le cadre des enseignements relatifs à l'obstétrique, la pédiatrie, la santé génésique des femmes, etc.

L'unité d'enseignement de santé publique fera l'objet d'une évaluation.

Sciences humaines et sociales - droit, économie, management et langue étrangère

Ces UE représentent 6 à 8 ECTS

Objectifs généraux :

- Développer une réflexivité sur ses pratiques et son développement professionnels ;
- Approfondir ses connaissances sur la psychologie et les affections psychopathologiques du nourrisson et de l'enfant afin de dépister des situations de vulnérabilité et d'orienter la femme ou le couple dans le réseau de périnatalité ;
- Acquérir les connaissances nécessaires au dépistage, à l'orientation et à la participation de la prise en charge des femmes présentant des troubles psychopathologiques et psychiatriques ;
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système de santé français et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Connaître les dimensions organisationnelles des professions, l'organisation du travail, les collaborations interprofessionnelles, la gestion et l'administration ;
- Acquérir des connaissances sur l'organisation territoriale du système de santé et des soins (coopérations, contractualisations, etc.) ;
- Acquérir ou approfondir des connaissances de base en économie de la santé ;
- Approfondir ses compétences en langue étrangère.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Dépister et participer à la prise en charge des troubles psychologiques et psychiatriques :
 - . Troubles de la personnalité,
 - . Pathologies psychiatriques maternelles,
 - . Psychopathologie du nourrisson et de l'enfant ;
- Mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires liées à la périnatalité et adapter sa pratique en fonction des textes en vigueur et de leurs évolutions :
 - . Dispositions législatives et réglementaires liées à la périnatalité et à la protection des personnes vulnérables,
 - . Législation professionnelle,
 - . Participer à la réflexion éthique sur les pratiques de soin,
 - . S'informer et participer aux évolutions de la réflexion bioéthique ;
- Encadrer une équipe soignante et travailler en collaboration :
 - . Rapports hiérarchiques et contractuels,
 - . Gestion et management d'une équipe,
 - . Délégation et coordination,
 - . Anticipation et gestion des conflits,
 - . Conduite de projet,
 - . Coordination des projets,
 - . Gestion des risques.
- Participer à l'encadrement et à l'évaluation des étudiants :

- . Pédagogie de stages : organisation, diagnostic éducatif, modèle de rôle et supervision clinique,
- . Évaluation des apprentissages ;
- Rechercher en permanence la qualité et la sécurité des soins dans son exercice professionnel ;
- Connaître les dispositions législatives et réglementaires en matière de qualité et de sécurité des soins ;
- Connaître les recommandations et outils de bonnes pratiques ;
- Contribuer au développement d'une culture de sécurité ;
- Communiquer efficacement pour améliorer la sécurité des soins ;
- Analyser les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention conjointe de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables (récupération des défaillances et atténuation de leurs conséquences pour les patientes, mise en place de mesures barrières, etc.) ;
- Connaître les concepts de base en économie de la santé et rechercher en permanence l'efficacité dans son exercice professionnel ;
- Acquérir des notions de base de macroéconomie et de microéconomie dont :
 - . Théorie des consommateurs et des producteurs,
 - . Équilibres, concurrence pure et parfaite, défaillances de marché et régulation,
 - . Comptabilité nationale, croissance,
 - . Assurance maladie et maîtrise des dépenses de santé,
 - . Comparaisons des divers systèmes de santé des pays développés,
 - . Pilotage et contrôle du système de soins.

UE Recherche

Cette UE représente 2 à 4 ECTS

Cette UE permet d'approfondir l'initiation à la recherche dans la continuité des enseignements dispensés au cours du premier cycle des études en sciences médicales.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Réaliser une recherche documentaire, une revue de la littérature.
- . Consultation de fonds documentaires ;
- . Technique de la recherche documentaire dans les bases de données scientifiques et en sciences humaines et sociales ;
- . Apprentissage d'outils de bibliographie ;
- . Connaissance de l'anglais médical.
- Réaliser une analyse critique des données existantes.
- Lecture critique d'articles scientifiques et d'information grand public en version originale.

Le parcours personnalisé

Il représente 10 à 20 % des unités d'enseignements soit entre 12 et 24 ECTS.

Ces unités d'enseignements peuvent être suivies dans une université en France comme à l'étranger. Elles sont intégrées dans une formation de niveau master. Ces unités d'enseignement peuvent constituer un parcours proposé par la structure en charge de la formation. Elles peuvent s'intégrer dans la formation théorique et/ou clinique et/ou être inscrites dans « un parcours recherche ».

Dans le cadre du parcours personnalisé peuvent être proposées notamment des unités d'enseignement en droit de la santé, management, éthique et philosophie, informatique, économie de la santé, ingénierie de la santé, etc.

UE Parcours Recherche

Pour les étudiants ayant suivi du 3ème au 6ème semestre de la formation générale en sciences médicales des unités d'enseignement de parcours recherche, un enseignement spécifique peut être proposé pendant le deuxième cycle des études en sciences médicales (cycle de conférences, séminaires de travail, présentations personnelles, travail en groupe des étudiants, journées scientifiques).

Les étudiants n'ayant pas suivi des UE correspondant au parcours recherche au cours de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences médicales pourront suivre, pendant le deuxième cycle des études en sciences médicales une « UE recherche » parmi des UE librement choisies.

Un stage de recherche d'une durée de quatre semaines minimum nécessaire pour la validation de la première année d'un master à orientation recherche peut remplacer partiellement un stage clinique inscrit au programme de formation approfondie en sciences médicales, sous réserve de l'acquisition par l'étudiant des compétences spécifiques associées au stage clinique.

Unités d'enseignement clinique

Ces UE représentent 48 à 68 ECTS

- La formation clinique a pour finalité :
 - Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
 - L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
 - La maîtrise du raisonnement clinique ;
 - La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
 - L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;

- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale décrites ci-dessous.

Référentiel de compétences

Huit situations types décrivent des situations clés de la pratique clinique de la sage-femme et authentifient les valeurs professionnelles qui leur donnent sens. Elles mettent les principales compétences en exergue, à savoir, la démarche clinique, l'urgence, la prévention et l'éducation. Les situations types retenues ne sont pas exhaustives, mais sont particulièrement représentatives de l'exercice de cette profession. Elles ont été retenues car elles remplissent les critères suivants :

- Faire partie du cœur de métier de sage-femme ;
- Représenter une variété suffisante de situations devant être maîtrisées par tout professionnel compétent ;
- Intégrer un aspect de gestion des risques ou de sécurité des soins.

À l'issue de la formation, l'étudiant est compétent pour :

1. Conduire une consultation prénatale

- En reconstituant l'anamnèse ;
- En réalisant l'examen clinique général et l'examen obstétrical ;
- En évaluant le caractère physiologique ou pathologique de la grossesse ;
- En choisissant les mesures préventives, palliatives et thérapeutiques appropriées ;
- En élaborant et proposant à la femme enceinte une conduite à tenir quant au suivi de sa grossesse ;
- En accompagnant la femme/le couple dans l'élaboration de son projet de naissance.

2. Organiser et animer une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité

- En préparant la séance ;
- En veillant à assurer une bonne qualité d'écoute entre les participant(e)s ;
- En animant les échanges d'informations et d'expériences sur le thème traité ;
- En réalisant des exercices de travail corporel (si pertinent pour le thème abordé) ;
- En vérifiant l'évolution des participantes vers l'autonomie ;
- En repérant les difficultés éventuelles et en donnant les conseils adaptés.

3. Assurer une consultation d'urgence

- En accueillant la patiente ;
- En menant l'interrogatoire : de l'anamnèse à un premier diagnostic ;
- En réalisant l'examen général et l'examen obstétrical ;
- En posant un diagnostic et en faisant une synthèse de la situation ;
- En préparant et en organisant si nécessaire le transfert vers un autre professionnel de santé ou un autre établissement ;
- En réalisant la transmission orale et écrite ;
- En étudiant rétroactivement le dossier pour analyser et améliorer sa pratique, en particulier en vérifiant la pertinence des gestes et décisions (en partenariat avec un autre professionnel) ou selon une méthode de retour d'expérience validée.

4. Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites

- En évaluant le niveau de risque de la parturiente pour décider d'une prise en charge optimale pour elle et son enfant ;
- En évaluant l'entrée en travail et le pronostic obstétrical de la patiente ;
- En élaborant une stratégie de surveillance et de suivi du travail, de l'accouchement et de la délivrance d'une patiente à bas risque ;
- En respectant les règles de l'eutocie et les souhaits de la parturiente ;
- En consultant tous les éléments du dossier ;
- En veillant à la bonne mise à disposition du matériel en cas d'urgence ;
- En décidant l'admission éventuelle ;
- En assurant l'accouchement physiologique et son accompagnement ;
- En aidant la femme à gérer la douleur ;
- En prenant des décisions adaptées à la situation ;
- En accueillant et examinant le nouveau-né ;
- En prévenant les accidents hémorragiques de la délivrance par une surveillance optimale au cours du travail et de la période de post-partum immédiat ;
- En réalisant le diagnostic des lésions périnéales et des plaies vaginales ;
- En pratiquant la suture de ces lésions sous anesthésie locale, lorsque celles-ci ne sont pas compliquées, en particulier en cas d'atteintes sphinctériennes ;
- En rédigeant le dossier médical et en participant à l'information du dossier médical personnel.

5. Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance (quel que soit le lieu et au-delà du post-partum immédiat)

- En accueillant la patiente ;
- En identifiant la gravité du risque hémorragique, en réalisant une anamnèse et un examen général ;
- En mettant en place la prise en charge en cas de confirmation de l'hémorragie ;

- En sollicitant d'autres professionnels ;
- En réalisant les prélèvements sanguins nécessaires ;
- En posant un cathéter intraveineux périphérique et en perfusant le soluté adapté ;
- En veillant au positionnement de la patiente et à la surveillance et au maintien de sa température corporelle ;
- En s'assurant que la patiente a compris la situation et en informant la famille ;
- En veillant à la coordination des différents intervenants ;
- En s'assurant que le professionnel qui prend le relais a bien reçu les informations ;
- En transmettant dans le dossier les données médicales et les gestes effectués pour assurer une transmission écrite ;
- En suivant l'évolution de la patiente et en adaptant les thérapeutiques ;
- En étudiant rétroactivement le dossier pour analyser et améliorer sa pratique, en particulier en vérifiant la pertinence des gestes et décisions (en collaboration avec d'autres professionnels).

6. Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale

- En accueillant la mère et l'enfant ;
- En réalisant l'anamnèse ;
- En pratiquant l'examen général de l'enfant ;
- En pratiquant un examen général et gynéco-obstétrical de la mère ;
- En écoutant, questionnant et donnant des conseils d'hygiène, de diététique et d'éducation à la santé ;
- En repérant les situations de vulnérabilité ;
- En vérifiant la mise en place de l'allaitement (maternel ou artificiel) ;
- En prescrivant les éventuels examens complémentaires ;
- En recherchant d'éventuels troubles périnéaux ou sphinctériens et en déterminant leur prise en charge ;
- En recueillant les souhaits de la patiente en matière de contraception et en la prescrivant ;
- En accompagnant le développement du lien mère-enfant ;
- En assurant la transmission ;

7. Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention

- En accueillant la femme et éventuellement en l'accompagnant en consultation, en l'informant du suivi gynécologique régulier et en lui proposant de réfléchir à sa contraception ;
- En réalisant l'anamnèse, afin d'identifier d'éventuelles contre-indications ;
- En réalisant l'examen clinique de la patiente ;
- En réalisant, si nécessaire, un frottis cervico-vaginal de dépistage et/ou un prélèvement vaginal ;
- Décider de l'indication et d'une stratégie de prise en charge et d'accompagnement ;
- En présentant les différentes formes de contraception possibles pour éclairer son choix ;
- En prévenant et dépistant toute situation de vulnérabilité de la femme ;
- En participant au dépistage et à la prévention des cancers gynécologiques et des infections sexuellement transmissibles ;
- En prescrivant la contraception et les examens complémentaires en relation avec le suivi gynécologique ;
- En prescrivant si nécessaire d'autres thérapeutiques (vaccins, médicaments dans les droits de prescription de la sage-femme) ;
- En planifiant le suivi gynécologique de la femme ;
- En cas de dépistage de pathologie, en adressant la patiente à un médecin.

8. Réaliser une réanimation néo-natale

- En prenant en compte les circonstances de la grossesse, du travail et de l'accouchement ;
- En anticipant sur l'organisation matérielle et la disponibilité des ressources ;
- En examinant l'enfant dès son arrivée ;
- En identifiant le caractère de gravité et d'urgence (score d'Apgar, etc.) ;
- En prévoyant l'appel du pédiatre ;
- En assurant les premiers soins en attendant le médecin (aspiration, ventilation, intubation, massage cardiaque) ;
- En participant à l'accueil optimal du nouveau-né porteur d'une pathologie dépistée dans la période prénatale ;
- En informant le couple en temps réel ;
- En participant à la prise en charge médicale en collaboration avec le pédiatre ;
- En organisant éventuellement le transfert de l'enfant vers un service approprié ;
- En renseignant une feuille de surveillance en temps réel intégrée dans le dossier médical, intégrant les données médicales et les gestes de réanimation effectués pour assurer une transmission écrite ;
- En cas de transfert vers une unité spécialisée, en assurant dans le temps un suivi des informations et en informant régulièrement les parents.

Modalités de stage

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI), etc.

Les stages concernent les périodes pré-, per-natales d'une part, et d'autre part, les périodes pos-natales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous :
1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

	Nombre d'ECTS	Contenu du stage	Terrain de stage
Suivi prénatal	12 à 16 ECTS	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité.	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN), etc.) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi prénatal	20 à 24 ECTS	Pratique d'un accouchement eutocique ; Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d'un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d'un nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), etc.).
Suivi post-natal	8 à 14 ECTS	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation post-natale et néonatale, etc.) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux.
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14 ECTS	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d'orthogénie ; Cabinet libéral ; Établissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l'approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants. Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé. Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1ère année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

Validation de stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes. Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain.

Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque

situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Coordination entre l'équipe pédagogique et les encadrants sur les lieux de stages

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires.

L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage. Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

Coopération interprofessionnelle

Afin de développer l'efficacité de la communication et de la coopération interprofessionnelle indispensable à la qualité et à la sécurité des soins, il est souhaitable de favoriser la mise en commun des travaux sur les lieux de stage entre les étudiants des différentes filières médicales et paramédicales.

Mobilité et échanges internationaux

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre État dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international.

La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une accouchée et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique.

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'État de sage-femme.

UE Mémoire

Cette UE représente 4 à 6 ECTS

Le mémoire requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

Objectifs spécifiques du mémoire :

- L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- . identifier une question pertinente à l'exercice professionnel,
- . situer cette question dans son contexte,
- . conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche,
- . analyser les informations recueillies,
- . élaborer des solutions ou des préconisations,
- . formaliser une production écrite et la soutenir oralement ;
- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant,

par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, etc.) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail, etc.) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction des ressources humaines
du système de santé
Bureau de la démographie et des
formations initiales (RH1)

Personne chargée du dossier :
Amandine Sibois
Tél. 01 40 56 55 90
amandine.sibois@sante.gouv.fr

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
généraux des agences régionales de santé
(pour transmission aux directrices et directeurs
des écoles de sages-femmes)

CIRCULAIRE N° DGOS/RH1/2012/39 du 24 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de la réforme LMD au sein des écoles de sages-femmes visées à l'article L. 4151-7 du code de la santé publique

NOR : ETSH1202432C

Validée par le CNP le 21 octobre 2011 - Visa CNP 2011-270.

Classement thématique : Professions de santé

<p>Catégorie : Interprétation à retenir, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge, lorsque l'analyse de la portée juridique des textes législatifs ou réglementaires soulève une difficulté particulière.</p>
<p>Résumé : Modalités de mise en œuvre de la réforme LMD au sein des écoles de sages-femmes visées à l'article L. 4151-7 du code de la santé publique.</p>
<p>Mots-clés : formation initiale de sage-femme – école de sages-femmes – LMD – Diplôme d'Etat de sage-femme</p>
<p>Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Code de la santé publique : article L. 4151-7 ;○ Décret n°90-949 du 26 octobre 1990 modifié portant statut particulier des directeurs des écoles de sages-femmes de la fonction publique hospitalière ;○ Arrêté du 15 juillet 1986 modifié relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes ;○ Arrêté du 11 décembre 2001 modifié relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens ;○ Arrêté du 11 décembre 2001 fixant le programme des études de sage-femme ;○ Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

La formation initiale de sage-femme fait actuellement l'objet d'une réforme qui vise à l'inscrire dans l'architecture européenne des études supérieures. Cette réforme permettra aux étudiants inscrits en études de sage-femme de se voir délivrer, à l'issue des 4 semestres de formation qui suivent la première année commune aux études de santé (PACES), le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Ce diplôme leur conférera le grade de Licence et sanctionnera la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme.

Parallèlement à la mise en place du schéma LMD, les études de sage-femme font l'objet d'une autre évolution : l'intégration de la formation initiale à l'université. En effet, depuis la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, la formation de sage-femme peut, par dérogation au principe posé par l'article L. 4151-7 du code de la santé publique, être organisée au sein des universités, sous réserve de l'accord du conseil régional notamment sur les modalités financières. L'objectif poursuivi est une intégration totale de la formation de sage-femme à l'université d'ici 5 ans.

La présente circulaire a pour objet de préciser, sans délai, les modalités de mise en œuvre de la réforme Licence-Master-Doctorat au sein des écoles de sages-femmes visées à l'article L. 4151-7 du code de la santé publique.

Les étudiants ayant intégré une école de sages-femmes avant la rentrée universitaire 2011-2012 continuent à se voir appliquer jusqu'à la fin de leur cursus l'arrêté du 11 décembre 2001 *fixant le programme des études de sage-femme* et son annexe. Par ailleurs, lorsque ces étudiants poursuivent leurs études dans une école de sages-femmes visée à l'article L. 4151-7 du code de la santé publique, leur situation reste régie par l'arrêté du 11 décembre 2001 modifié *relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens*.

A titre transitoire, les étudiants qui redoublent ou qui ont interrompu une formation suivie selon le programme défini par l'arrêté du 11 décembre 2001 *fixant le programme des études de sage-femme* et qui intègrent une promotion d'étudiants issus de la PACES voient leur situation examinée par la commission d'attribution des crédits introduite par l'article 16 de l'arrêté du 11 décembre 2001 modifié *relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens*. Celle-ci formule des propositions de réintégration qui sont adressées à la direction de l'école.

I/ Contenu et planification des enseignements dispensés

La direction de l'école de sages-femmes détermine, après avis du conseil technique, le contenu et la planification des enseignements dispensés aux étudiants ainsi que la répartition des stages.

II/ Contrôle des aptitudes et des connaissances des étudiants en cours de formation

Les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont définies par la direction de l'école de sages-femmes, après avis du conseil technique, au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les étudiants sont notamment informés du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que de la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et de la place respective des épreuves écrites, orales et pratiques.

Les sessions de contrôle des aptitudes et des connaissances sont organisées sous le contrôle de l'unité de formation et de recherche (UFR) en médecine à laquelle est rattachée l'école de sages-femmes.

III/ Jurys d'examen

La direction de l'école de sages-femmes fait une proposition au directeur de la composante universitaire à laquelle est rattachée l'école, sur la composition des jurys d'examen en vue de la désignation du jury par le président d'université.

IV/ Passage du quatrième semestre au cinquième semestre du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Le passage du quatrième semestre au cinquième semestre s'effectue par la validation des troisième et quatrième semestres, ou par la validation d'un semestre complet, ou encore par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont autorisés à redoubler par la direction de l'école. Ils conservent le bénéfice de tout ou partie des crédits acquis, après avis de la commission d'attribution des crédits précitée.

Les étudiants admis en cinquième semestre sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale des troisième et quatrième semestres sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours des cinquième et sixième semestres.

V/ Validation des unités d'enseignement manquantes pour l'obtention du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

A la fin du sixième semestre, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes. Les modalités de conservation des crédits européens acquis sont fixées par la commission d'attribution des crédits.

VI/ Stages

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est validé par le responsable de stage.

En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de non-validation d'un semestre, la conservation des unités d'enseignement clinique est soumise à l'accord de la commission d'attribution des crédits.

Il vous est demandé de bien vouloir informer les écoles de sages-femmes et leurs établissements de santé de rattachement de ces précisions et de me faire part des difficultés qu'ils seraient susceptibles de rencontrer pour leur application.

Pour le ministre et par délégation

signé

Annie PODEUR
Directrice générale de l'offre de soins

00019

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du **19 JUIL. 2011**

relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

NOR :ESRS 1119920A

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'éducation et notamment le livre VI ;

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 janvier 2011.

Vu l'avis de la Commission consultative d'évaluation des normes en date du 7 juillet 2011.

Arrêtent :

Article 1er

Le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Article 2

Les candidats au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Article 3

La formation est organisée dans les écoles de sages-femmes ou les universités dispensant cette formation.

La formation mise en place en vue de ce diplôme est évaluée dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements.

Article 4

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

Article 5

La formation a pour objectifs :

1° - l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme. Cette base scientifique englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes, plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice des métiers médicaux ;

2° - l'approche fondamentale de l'être humain dans l'optique du maintien de la santé et de la prise en charge du malade, par l'acquisition de connaissances en santé publique, en séméiologies clinique et paraclinique ;

3° - l'acquisition de connaissances fondamentales de physiopathologie et de pharmacologie permettant à l'étudiant d'obtenir une vision intégrée du fonctionnement normal et pathologique des appareils et systèmes du corps humain.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de construire la relation de soin et sa réflexivité.

Quatre principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- La non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire. Cette progression rapide des connaissances est la conséquence directe des progrès de la recherche qui remettent ainsi en cause régulièrement les pratiques professionnelles. L'initiation à la recherche dans le champ de la santé est de ce fait nécessaire.
- La participation active de l'étudiant : il convient d'envisager chaque fois que cela est possible l'acquisition des connaissances à travers la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approche par problème, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adapté est mis en place.

- L'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés et/ou de problèmes de santé.
- L'ouverture : les métiers de la santé sont nombreux et variés de même que les pratiques professionnelles. Il convient de préparer, dès le niveau licence, les différentes orientations professionnelles. Dans ce but, la formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres, définies à l'article 7 et figurant en annexe du présent arrêté. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. Elles permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus qu'ils pourront développer au cours de leur formation de niveau master.

Les objectifs et les items correspondant au tronc commun figurent dans l'annexe jointe au présent arrêté. Ils constituent la trame destinée à faciliter la réflexion des enseignants et l'harmonisation des programmes entre les structures de formation. Il ne s'agit pas de la définition stricte d'un programme.

Article 6

Les enseignements conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement ; elle est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.

Article 7

Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation ou des unités d'enseignement libres.

Les unités d'enseignement du tronc commun représentent au minimum 80 % et au maximum 90% du total des enseignements.

La mutualisation des enseignements entre les filières de la première année commune aux études de santé est favorisée.

Article 8

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par les instances compétentes des structures organisant la formation, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement organisées au-delà de la première année commune aux études de santé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Dans le respect du délai fixé à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, lorsque la formation est organisée au sein d'une université, celle-ci publie l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites, orales et pratiques.

Article 9

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Article 10

Après accord du ou des responsables pédagogiques, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger. La période d'études validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

Article 11

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Article 12

Le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques est délivré, à compter de la fin de l'année universitaire 2012-2013, aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement, dispensés conformément au présent arrêté, permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation.

Article 13

Le présent arrêté est applicable à compter de l'année universitaire 2011-2012.

Les conditions d'application de ces dispositions aux écoles de sages-femmes sont fixées par le ministère chargé de la santé.

Article 14

Les dispositions du présent arrêté se substituent à celles des arrêtés du 11 décembre 2001 relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens et fixant le programme des études de sages-femmes, lors de l'année universitaire 2011-2012 en ce qui concerne la première année de première phase et lors de l'année universitaire 2012-2013 en ce qui concerne la deuxième année de première phase des études de sages-femmes.

Article 15

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 JUIL. 2011

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé

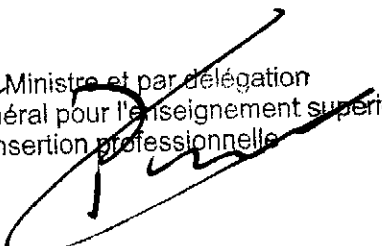
Pour le Ministre et par délégation
Le Chef de Service
Adjoint à la Directrice Générale
de l'offre de soins



Félix FAUCON

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle



Patrick HETZEL

Nota – Le présent arrêté et son annexe sont consultables au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du _____, mis en ligne sur le site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation
2	1	L3	5	4	Santé Société Humanité: Psychologie,anthropologie, éthique médicale					
2	1	L3	5	4	Objectifs	Acquérir - un socle de connaissance permettant la compréhension du comportement de l'être humain - des capacités de réflexions permettant l'accompagnement de la femme, du couple, et de la famille Savoir établir une relation d'écoute de qualité.				devoir maison synthèse éthique, psycho anthropo
2	1	L3	5	4	Psychologie	Fondements de la psychologie: Les différents courants théoriques Racines philosophiques de la psychologie: Introspectionnisme, psychanalyse (Breuer, Freud, Jung) Psychologie clinique, expérimentale, génétique	11	3		
2	1	L3	5	4	Psychologie	Psychologie de la naissance: - devenir mère: passage de fille à mère - élaboration psychique qu'implique la grossesse - enfant réel enfant imaginaire - idéalisation et acceptation - reconnaître l'enfant à venir comme autre - maternalité - transparence psy	11	3		
2	1	L3	5	4	Psychologie	Psychologie de l'enfant:Piaget-Wallon, constructivisme, cognitisme				
2	1	L3	5	4	Psychologie	Comportements alimentaires: anorexie, boulimie Comportement physiques: énurésie, encoprésie				
2	1	L3	5	4	Communication humaine:	Aspects psychologiques de la relation thérapeutique: - Mécanismes de défense des patients, des soignants - le deuil - la mort en maternité Techniques d'entretien relatives aux situations cliniques particulières	4,5	1,5		
2	1	L3	5	4	Anthropologie médicale	Différentes société face à: La santé, la douleur, la maladie, la mort L'hérédité, la maternité, la naissance, la parentalité Mythes et rituels des différentes cultures, ethnologie	9	1,5		
2	1	L3	5	4	Ethique	Les fondements de l'éthique médicales, lois de bioéthique Situations cliniques particulières: Aspects relatifs à la contraception, à la contraception d'urgence et à l'IVG médicamenteuse.	1,5	3		
2	1	L3	5	4			36	12	0	
2	1	L3	6	3	Santé Société Humanité: Droit et législation					
2	1	L3	6	3	Objectifs	Poser le cadre réglementaire des droits du patients et de la protection sociale Etre capable de conseiller et d'orienter les familles dans les différentes démarches Savoir délivrer une information claire et adaptée à la compréhension de la femme et de son				1 évaluation sur table
2	1	L3	6	3	Système de soins en France	La protection sociale: organisation, politique de santé, demande et offre de soin				
2	1	L3	6	3	Sage-femme: Législation professionnelle	Droit de prescription Compétences de la sage-femme	3			
2	1	L3	6	3	Droit du patient	Réglementation Charte du patient hospitalisé Le secret médical Information et consentement	1,5	1,5		
2	1	L3	6	3	Droit du patient	La laïcité	1,5			
2	1	L3	6	3	Droit de la femme enceinte	Législation du travail de la femme enceinte	1,5			
2	1	L3	6	3	Sécurité sociale	Organisation Les différents régimes Assurances diverses(invalidité, accidents du travail, décès) Arrêt de travail et maternité Prestations maternité Aides sociales: Prise en charge des situations de précarité	9			
2	1	L3	6	3	Allocations familiales	Organisation Droit Modalités	3			
2	1	L3	6	3	Actes d'état civil	Etat civil Famille: union libre, mariage, Pacs, divorce séparation Naissance: déclaration, filiation, adoption, accouchement anonyme	14			
2	1	L3	6	3	Actes d'état civil	Actes d'état civil				
2	1	L3	6	3	Droit et législation	Législation professionnelle de la sage-femme				
2	1	L3	6	3			33	0	0	
2	2	L2	3	2	Santé publique, démarche de recherche					
2	2	L2	3	2	Objectifs:	Acquérir des compétences dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé				1 note + attestation de présence
2	2				Hygiène					
2	2				Prévention individuelle	Dorsalgies, ergonomie spécifique sage-femme et stagiaire	1,5	3		
2	2				Prévention hospitalière	présentation hôpital, AES, médecine du travail	3			
2	2				Prévention collective	dons et greffes d'organes et prlt sg cordon, campagne publicitaire, vaccination, mélanome	3		15	

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation	
2	2				Les vigilances	sécurité à l'hôpital, sécurité incendie	3				
2	2				AFGSU	Formation aux gestes et soins d'urgence:AFGSU			12	Attestation de présence	
2	2				Recherche documentaire	Savoir faire une recherche biblio, savoir construire une bibliographie	1,5	3		Recherche autour d'un thème/ biblio	
2	2						12	6	27		
2	2	L2	4	3	Santé publique, démarche de recherche						
2	2	L2	4	3	Objectifs:	Acquérir des compétences dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé Connaître le rôle de la sage-femme dans le domaine de la périnatalité				2 notes (coefficient) + certificat C2I	
2	2				Sage-femme: Place dans la santé publique	Profession médicale Classification du code de santé publique Différents modes d'exercice		6			
2	2				Pharmacodépendance, conduites addictives	PACES, repris en enseignement transversal pour le couple mère -enfant					
2	2				Pharmacodépendance, conduites addictives	PACES, repris en enseignement transversal pour le couple mère -enfant					
2	2				Epidémiologies cliniques	PACES					
2	2				Statistiques: exercice d'application	Lecture Critique Article	1,5	4,5			
2	2				Demarche de recherche	Elaboration d'un travail de recherche en santé publique			30	Travail de santé publique (coef 2)	
2	2				Anglais	Acquérir des connaissances en anglais			30	Test de progression (coef 1)	
2	2				Internet	Certificat Informatique et Internet	24		10	certificat C2I	
2	2						26	10,5	70		
2	2	L3	5	1	Santé publique, démarche de recherche						
2	2	L3	5	1	Objectifs:	Acquérir des compétences dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé en lien avec la périnatalité				Note dossier + Note du TOEIC + attestation AFGSU	
2	2	L3	5	1	Actions de prévention dans le domaine de la santé de l'enfant	Accidents domestiques, syndrome du bébé secoué, syndrome d'alcoolisation fœtal, Mort subite du nouveau-né, dépistages néonataux	4,5				
2	2	L3	5	1	Médecine préventive: contraception et maîtrise de la fertilité	Traité en gynécologie: planification familiale					
2	2	L3	5	1	Principes méthodologiques de recherche en périnatalité	Historique des plans de périnatalité	4,5			Recherche autour d'un thème Rendu d'1 dossier	
2	2	L3	5	1	AFGSU	Formation aux gestes et soins d'urgence:AFGSU		4,5		Obtention de l'attestation	
2	2	L3	5	1	Anglais	Acquérir des connaissances en anglais correspondant au niveau B2 du CERCL			30	Niveau TOIEC	
2	2	L3	5	1			9	4,5	30		
2	3	L2	3	2	Sémiologie générale						
2	3	L2	3	2	Objectifs:	Acquérir les connaissances de base facilitant l'abord et l'examen du patient Acquisition du raisonnement clinique Acquisition de connaissances pour des prises de décision en situation d'incertitude Connaître la sémantique médicale				1 évaluation sur table	
2	3				Relation soignant-soigné	Communication Relation de soin Relation de confiance Relation de respect Virginia Henderson	3	1,5			
2	3				Fonctionnement de l'hôpital	Rôle et place des différents protagonistes Place du stagiaire Charte du patient hospitalisé	1,5	1,5			
2	3				Sémantique médicale	Signes fonctionnels Signes généraux Signes physiques Symptômes Syndrome Maladie Pathogénie Physiopathologie	1,5				

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation
2	3				Interrogatoire	Modalités Conduite Recueillir les informations sur une douleur Mettre en lien	1,5	1,5		
2	3				Examen clinique complet	Inspection Palpation Percussion Auscultation	1,5	1,5		
2	3				Démarche clinique	Diagnostic clinique Diagnostic différentiel Etiologie Pronostic Conduite à tenir à court moyen et long terme	1,5	1,5		
2	3				Signes cliniques	thèmes à traiter en coordination avec les enseignements des UE intégrées				
2	3				Signes paracliniques	biologie, imagerie: thèmes à traiter en coordination avec les enseignements des UE intégrées				
2	3						11	7,5	0	
2	4	L2	3	3	Tissu sanguin: hématologie					
2	4	L2	3	3	Objectifs	Savoir interpréter un examen complémentaire pour un adulte ou un nouveau-né. Dépister une pathologie Evaluer l'efficacité d'un traitement Les hématies (le métabolisme de l'hème), les granulocytes (neutrophile, basophile, éosinophile), les phagocytes mononucléés (monocytes, macrophages), les mastocytes, les lymphocytes (origine et différenciation, récepteurs et reconnaissance, notion de ré				1 évaluation sur table
2	4				Les différents constituants du sang: Aspects structurels et fonctionnels		3			
2	4				Hématopoïèse: étapes de (erythropoïèse, granulopoïèse, lymphopoïèse)	Cellules souches, progéniteurs, lignée, maturation, différentes cellules sanguines (voie sanguine, voie hémolympatique), étapes de domiciliation tissulaire	3			
2	4					Les groupes sanguins	4,5	1,5		
2	4				Pathologies de l'hématologie	Anomalies de la numération: anémie, anémie carencielle, fer, vitamines B12, folates, maladies de l'hémoglobine, anémies hémolytiques, pathologies des globules blancs: neutropénie, aplasie, hyperleucocytose, polynucléose, lymphocytose, pathologies des plaq	9	1,5		
2	4				Exploration	Médullogramme, hémogramme		1,5		
2	4									
2	4	L2	3	3			20	4,5	0	
2	5	L2	4	2	Tissu sanguin: hémostase; Système immunitaire					
2	5	L2	4	2	Objectifs	Connaître les mécanismes du système immunitaire dont les vaccinations. Savoir interpréter un examen complémentaire. Savoir évaluer une situation à risque.				1 évaluation sur table
2	5				Hémostase: étapes de la physiologie	Hémostase primaire Coagulation Fibrinolyse Inhibiteur physiologique de la coagulation	3	1,5		
2	5				Pathologie de l'hémostase	syndrome hémorragique due à une pathologie de l'hémostase primaire: Maladie de Willebrand (plus grossesse) Thrombopénie acquise (plus grossesse) Pathologie de la coagulation déficit congénitaux (hémophilie) CIVD fibrinogénolyse primitive	4,5			
2	5				Pharmacologie	Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements	1,5			
2	5				Exploration	Bilan d'hémostase complet		1,5		
2	5				Système immunitaire: généralités	Structure et organisation générale histologie fonctionnelle circulation et domiciliation des cellules de l'immunité	1,5			
2	5				Système immunitaire: Physiologie	Déroulement de la réponse immunitaire spécifique Aspects quantitatifs et qualitatifs de la réponse humorale Système HLA Immunité du fœtus et du nouveau né	1,5			
2	5				Système immunitaire: pathologie	Alloimmunisation Maladies auto-immunes SIDA Allergies	6			
2	5					compatibilité foeto-maternelle		1,5		
2	5				Principaux éléments d'un bilan	Immunité humorale et cellulaire Immuno-analyse (principales méthodes) Immuno-phénotypage (valeurs de référence)				
2	5				Traitement	Généralités sur vaccinations	1,5			
2	5	L2	4	2			20	4,5	0	
2	6	L2	3	4	Agents infectieux, hygiène					
2	6	L2	3	4	Objectifs	Evaluer le risque infectieux Identifier les agents infectieux les plus fréquents Participer à la lutte contre les infections par la prévention et par l'application de soins de qualité				1 évaluation sur table + oral ou ECOS

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Évaluation	
2	6				Le monde des agents infectieux: Maladies infectieuses de l'homme	Historique et évolution: repères essentiels (la syphilis, la tuberculose, la diphtérie, la fièvre puerpérale, le botulisme) Epidémiologie des maladies transmissibles (modes de transmission), infections communautaires et infections liées aux soins Fléaux:	1,5				
2	6				Infection et immunité anti-infectieuse	Le pouvoir pathogène des agents infectieux Moyens et mécanismes de défense anti-infectieux Mise en place de la flore commensale chez l'homme (microbiote intestinal); Agents infectieux saprophytes et opportunistes	1,5				
2	6				Epidémiologie des maladies infectieuses	Réservoirs de germes Modes de transmission	1,5				
2	6				Maladies infectieuses dans le monde au XXIème siècle: Bases de la prévention Agents infectieux émergents et ré-émergents	Programmes OMS et nationaux (France) Etat des lieux Exemples actuels OMS: paludisme, typhus, Exemples actuels en France: la lutte contre la tuberculose; le HIV; la rougeole; la rubéole; les bactéries multirésistantes;	1,5	1,5			
2	6				Prévention- Santé publique	Modes de surveillance des maladies infectieuses en France Vaccinations (principes) Eviction et prophylaxie collective: risques liés à l'alimentation et à l'eau Infection et travail	1,5				
2	6				Etats infectieux	Définition Physiopathologie Notion de score de gravité	1,5				
2	6				Moyens de détection d'un agent infectieux chez l'hôte	Examens microbiologiques en pathologie infectieuse (par site) Tests diagnostiques (sensibilité-spécificité...)		1,5			
2	6				Infections bactériennes Tableau des principales bactéries (agent causal, épidémiologie, physiopathologie, clinique, diagnostic, principes de traitement, prévention)	GRAM positif et négatif Aérobies, anaérobies et autres Infections à streptocoques (scarlatine, strepto B), Infections à entérocoques, à pneumocoques, Infections à staphylocoques, Infections à méningocoque; Infections à entérobactéries Tuberculose	7,5	1,5			
2	6				Lutte contre les agents infectieux	Infections associées aux soins (généralités et prévention) Antiseptie des mains (1,5), habillage, isolement(1,5) décontamination-désinfection du matériel, incubateur, stérilisation(1,5) bionettoyage, linge et tri des déchets(1,5) site opératoire (3)	12				
2	6				Soins généraux	Soins aseptiques (pansement, injections, sondage...)	1,5	13,5			
2	6	L2	3	4			30	18	0		
2	6	L2	4	4	Agents infectieux, hygiène						
2	6	L2	4	4	Objectifs	Mettre en place les mesures de prévention, le dépistage, le traitement et la surveillance des maladies infectieuses Etre capable de diagnostiquer des maladies infectieuses, d'orienter et d'informer la patiente Maîtriser le respect des règles régissant l'é				1 évaluation sur table	
2	6	L2	4	4	Microbiologie: pharmacologie	Bases de la thérapeutique: structure et mode d'action des antibiotiques, des antiviraux, des antiparasitaires, des antifongiques Mécanismes de résistance Effets indésirables	6				
2	6	L2	4	4	Vaccinations	Bases immunologiques, indications, efficacité, complications	1,5	3			
2	6	L2	4	4	Virologie Tableau des virus Agent causal, épidémiologie, diagnostic, évolution naturelle, traitement (à détailler dans les spécialités par spécialité) prophylaxie, prévention	Grippe saisonnière et autres viroses respiratoires(VRS) Hépatites virales Herpès de l'adulte immunocompétent Varicelle-zona, Epstein-Barr Cytomégalovirus Rétrovirus: VIH et sida Prions Oreillons Rougeole-rubéole Rotavirus Papillomavirus Bane	9	1,5			

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Évaluation
2	6	L2	4	4	Parasitologie Tableau des parasites Agent causal, épidémiologie, diagnostic, évolution naturelle, traitement (à détailler dans les spécialités par spécialité) prophylaxie, prévention	Paludisme Trichomonose Toxoplasmose Parasitoses intestinales (oxyure, ascari) Ectoparasitose: gale et pédiculose Distomatose (douve du foie) Maladies intertropicales (trypanosomoses, bilharzioses, filarioses, leishmanioses)	9	1,5		
2	6				Mycologie: Tableau des champignons	Mycoses systémiques et superficielles	1,5	1,5		
2	6						27	7,5	0	
1	4	L2	3	3	Hormonologie Reproduction: système endocrinien					
1	4	L2	3	3	Objectifs	Connaitre l'anatomie et la physiologie de l'appareil Reconnaitre la sémiologie en lien Interpréter un examen complémentaire pour un adulte ou un nouveau-né Dépister une pathologie Assurer la surveillance du traitement et évaluer son efficacité				1 évaluation sur table
1	4				Anatomie	Système endocrinien: pancréas, thyroïde, parathyroïde, surrénales, médullosurrénales, corticosurrénales, hypophyse, hypothalamus				
1	4				Physiologie	Métabolisme glucidique Régulation phosphocalcique Axe hypothalamo-hypophysaire	6			
1	4				Sémiologie clinique	médicale et chirurgicale, signes fonctionnels, inspection, palpation				
1	4				Sémiologie paraclinique	biologique et imagerie				
1	4				Dysfonctions	Thyroïde et parathyroïde	1,5			
1	4					Surrénales	1,5			
1	4					Axe hypothalamo-hypophysaire	1,5			
1	4					Dysfonctionnement lipidique	1,5			
1	4					Dysfonctions affectant le métabolisme (diabète)	1,5			
1	4				Bases pharmacologiques de traitement	Généralités sur chaque pathologie Application à la grossesse et post partum (mère et enfant)	6			
1	4				Diététique	Généralités sur chaque pathologie Application à la grossesse et post partum (mère et enfant)	9			
1	4	L2	3	3			29	0	0	
1	5	L2	4	4	Hormonologie Reproduction: système reproducteur					
1	5	L2	4	4	Objectifs	Acquérir les fondements de la régulation de la naissance				1 évaluation sur table
1	5				Physiologie	Le cycle	6			
1	5				Périodes de la vie	Enfance Puberté Période d'activité génitale Grossesse Post partum Ménopause	7,5			
1	5				Pathologies: Dysfonctions des ovaires:	Puberté Aménorrhées Ménopause Dysménorrhées	9			
1	5				Régulation de la naissance	Méthodes, efficacité théorique et pratique	6	3		
1	5				Contraception Bases pharmacologiques de traitement.	Observance Surveillance Interaction médicamenteuse	9			
1	5						38	3	0	
1	6	L3	6	4	Génétique médicale					
1	6	L3	6	4	Objectifs	Acquérir les notions essentielles au diagnostic et à la prise en charge des patientes et/ou du fœtus ou nouveau-né atteints de maladie génétiques et de leur famille				1 évaluation sur table
1	6	L3	6	4	Introduction	Génétique moléculaire, caryotype humain normal, chromosomes humains				
1	6	L3	6	4	Pathologies chromosomiques	Trisomie 21	4,5			
1	6	L3	6	4		Trisomie 13 et 18	1,5			
1	6	L3	6	4		Anomalies des chromosomes sexuels (Turner et Klinefelter)	1,5			
1	6	L3	6	4		Disomies uniparentales (Prader Willi, syndrome Angelman)	1,5			
1	6	L3	6	4		Maladies par expansion de triplés	1,5			
1	6	L3	6	4	Anomalies de structure	Mode de transmission des maladies génétiques Application des modes de biologie moléculaire à la pathologie humaine Conseil génétique, calcul de risque Diagnostic préimplantatoire et prénatal Traitement possible des maladies génétiques	9	1,5		
1	6	L3	6	4	Syndrome de l'X fragile					

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation	
1	6	L3	6	4	Affections génétique	Arthrogrypose(sera vu en echo) Maladies héréditaires du métabolisme	1,5				
1	6	L3	6	4	Applications cliniques	Dysmorphie faciale: clinique, information et attitudes auprès des parents, situation clinique	3				
1	6	L3	6	2		Conseil génétique	1,5				
1	6	L3	6	4	Dépistage néonataux	cinq pathologies	1,5	3			
1	6	L3	6	4	Mucoviscidose		1,5				
1	6	L3	6	4	Croyances et rites	autour d'exemples: T21, Albinos					
1	6	L3	6	4	Oncogénétique	prédisposition au cancer					
1	6	L3	6	4	Maladies complexes	malformations, diabète cancers...					
1	6	L3	6	4	Techniques	Fish, caryotype...	1,5				
1	6	L3	6	4			30	4,5	0		
2	7	L2	3	3	Appareil cardio-respiratoire						
2	7	L2	3	3	Objectifs	Connaître l'anatomie et la physiologie de l'appareil Reconnaître la sémiologie en lien Interpréter un examen complémentaire pour un adulte ou un nouveau-né Dépister une pathologie et orienter si nécessaire				1 évaluation sur table	
2	7				Système Cardio-vasculaire: Anatomie	cœur, artère, veine					
2	7				Système Cardio-vasculaire: Physiologie	Hémodynamique cardiovasculaire	9				
2	7				Sémiologie clinique	Examen clinique		1,5			
2	7				Sémiologie paraclinique	Examen paraclinique					
2	7				Système Cardio-vasculaire: Physiologie	Hypertension artérielle Phlébite Embolie pulmonaire Pathologie coronarienne Cardiopathies valvulaires Endocardite Insuffisance cardiaque Troubles du rythme cardiaque	7,5				
2	7				Traitement	Réanimation circulatoire					
2	7				Système respiratoire: Anatomie	poumon					
2	7				Système respiratoire: Physiologie		7,5				
2	7				Sémiologie clinique	examen clinique					
2	7				Sémiologie paraclinique	examen paraclinique					
2	7				Système respiratoire: Pathologies	Pneumopathies bactériennes et virales Asthme et pathologie allergiques respiratoires Tuberculose	9				
2	7				Traitement	Réanimation respiratoire adulte					
2	7				Pharmacologie	Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements					
2	7	L2	3	3			33	1,5	0	0	
2	8	L3	5	3	Rein et voies urinaires						
2	8	L3	5	3	Objectifs	Connaître l'anatomie et la physiologie de l'appareil Reconnaître la sémiologie en lien Interpréter un examen complémentaire pour un adulte ou un nouveau-né Dépister une pathologie et orienter si nécessaire Assurer un traitement				1 évaluation sur table	
2	8	L3	5	3	Système urinaire: Anatomie	rein et voies urinaires					
2	8	L3	5	3	Système urinaire: Physiologie	Filtration glomérulaire Système rénine-angiotensine-aldostérone Equilibre acido-basique Fonction endocrine du rein Miction et régulation	7,5				
2	8	L3	5	3	Biologie	Ionogramme urinaire, ECBU, protéinurie, glycosurie		1,5			
2	8	L3	5	3	Sémiologie	clinique et paraclinique		3			
2	8	L3	5	3	Système urinaire: Pathologies	Infections urinaires Lithiases urinaires Glomérulopathies, glomérulonéphrite Tubulopathies Néphrites interstitielles Insuffisance rénale Greffes rénales	3				
2	8	L3	5	3	Bases pharmacologiques de traitement	Antibiotique et désinfectant urinaires	9				
2	8	L3	5	3			20	4,5	0		
2	9	L3	5	2	Locomoteur, Neurosensoriel						

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation
2	9	L3	5	2	Objectifs	Connaitre l'anatomie et la physiologie de l'appareil Reconnaitre la sémiologie en lien Interpréter un examen complémentaire pour un adulte ou un nouveau-né Dépister une pathologie et orienter si nécessaire Comprendre les bases du traitement				1 évaluation sur table
2	9	L3	5	2	Locomoteur: Anatomie	Etude générale des os, des articulations et des muscles Généralités en anatomie du membre supérieur Généralités en anatomie du membre inférieur Généralité en anatomie des parois du tronc ostéologie Anatomie fonctionnelle de la colonne vertébrale Anatomie				
2	9	L3	5	2	Locomoteur: Physiologie	Système ostéo-musculo-articulaire: - croissance osseuse - physiologie générale d'une articulation - mouvement (nomenclature) - contraction musculaire du muscle strié	4,5	1,5		
2	9	L3	5	2	Locomoteur: - bases biologiques					
2	9	L3	5	2	Locomoteur: - sémio clin. et paraclin.	Anatomie radiologique (tête et cou, ostéo-articulaire, Tronc)				
2	9	L3	5	2	Locomoteur: Orthopédie	Luxations des membres inférieurs (traiter la pédiatrie aussi) Déformation du squelette déformation des membres déformation du rachis	3			
2	9	L3	5	2	Locomoteur: Traumatologie	Fracture du bassin Fracture des membres				
2	9	L3	5	2	Locomoteur: Rhumatologie		1,5			
2	9	L3	5	2	Locomoteur: Ostéoporose					
2	9	L3	5	2	Locomoteur: - Atteintes vertébrales	Lombalgies Sciatalgies	1,5			
2	9	L3	5	2	Locomoteur: bases pharmaco. de trait.					
2	9	L3	5	2	Neurosensoriel: Anatomie	<i>Anatomie générale et morphologique du SNC et périphérique</i> <i>Anatomie générale et morphologique des organes des sens</i>				
2	9	L3	5	2	Neurosensoriel: Physiologie	<i>Circulation du liquide céphalo-rachidien</i> <i>Arc réflexe</i> <i>Caratéristiques de la douleur et les somesthésies</i> <i>Equilibre et motricité</i> <i>Vigilance et sommeil</i>	7,5			
2	9	L3	5	2	Neurosensoriel: - bases biologiques					
2	9	L3	5	2	Neurosensoriel: - sémio clin. et paraclin.					
2	9	L3	5	2	Neurosensoriel: - Pathologie	<i>Accidents vasculaires cérébraux ischémiques</i> <i>Accidents vasculaires cérébraux hémorragiques</i> <i>Epilepsie</i> <i>Sclérose en plaque</i> <i>Céphalées et vertiges</i> <i>Méningites</i> <i>Encéphalites</i> <i>Canal carpien</i>	3			
2	9	L3	5	2	Neurosensoriel: - Ophtalmologie	<i>Développement de la vision</i> <i>Malformations oculaires</i> <i>Myopie</i> <i>Décollement de rétine</i> <i>Cataracte</i> <i>Glaucome</i>	1,5			
2	9	L3	5	2	Locomoteur: bases pharmaco. de trait.					
2	9	L3	5	2			23	1,5	0	
2	10	L3	6	2	Digestif, Dermatologique					
2	10	L3	6	2	Objectifs	Connaitre l'anatomie et la physiologie de l'appareil Reconnaitre la sémiologie en lien Interpréter un examen complémentaire pour un adulte ou un nouveau-né				1 évaluation sur table
2	10	L3	6	2	Digestif: Anatomie	Anatomie générale et morphologique de l'appareil digestif				
2	10	L3	6	2	Digestif: Physiologie	Motricité oesophagienne, sécrétion et motricité gastriques, digestion et absorption intestinales, pancréas exocrine, hépato-biliaire.				
2	10	L3	6	2	Digestif: Méthode d'exporation	Explorations morphologiques , exploration endoscopique, échoendoscopie, explorations radiologiques barytées du tube digestif, échographie, tomодensitométrie, IRM, cholangiographies directes, artériographie, laparoscopie, ponction biopsie hépatique Explorat	6			
2	10	L3	6	2	Digestif: Orientation diagnostique	Dysphagie, diarrhée aiguë, diarrhée chronique, hémorragie digestive, ascite, anomalies de la biologie hépatique, ictère				

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation	
2	10	L3	6	2	Digestif: pathologie	Pathologie de l'oesophage et de l'estomac RGO chez l'adulte, hernie hiatale, ulcère gastrique et duodénal, gastrite, -Tumeurs de l'oesophage et de l'estomac, ulcère gastro-duodénal Pathologie intestinale (intestin grêle, côlon, rectum et anus) - Maladie	15				
2	10	L3	6	2	Digestif: bases pharmaco. de trait.	Cf. en lien avec la rubrique pathologie ci-dessus (notamment en cas de diarrhée, constipation, vomissement et de pathologie hémorroïdaire).					
2	10	L3	6	2	Dermatologie: Anatomie	Histologie cutanée:épiderme, derme, hypoderme Particularités de la peau du nv-né et du prématuré Flore cutanée (ycompris les particularités de celle du nv-né et de l'enfant)					
2	10	L3	6	2	Dermatologie: Physiologie	Fonctions physiologiques de la peau					
2	10	L3	6	2	Dermatologie: Séméiologie	Les lésions élémentaires (macules, papules, vésicules, bulles,etc.) Les signes fonctionnels (le prurit, la douleur, l'hyperhidrose) Signes physiques (effet de la vitropression, signe de Nikolsky, fluorescence à la lampe de Wood ,etc)	1,5				
2	10	L3	6	2	Dermatologie: - expositions	Biopsie cutanée					
2	10	L3	6	2	Dermatologie: - Pathologiechez la femme	Hormones et peau -Acné, hirsutisme, alopecie, peau et ménopause, peau et contraception, Les dermatoses selon leur topographie -Du sein, (Maladie de Paget mammaire, eczéma et dermatites irritatives, gynécomasties) Mulvières (tumeurs bénignes, lésions	1,5				
2	10	L3	6	2	Dermatologie: - Pathologie et grossesse	Modification cutanées induites par la grossesse Dermatoses aggravées par la grossesse Lupus, porphyries, mélanome et grossesse, Mélanome (prévention cancer) cf. santé publique Dermatoses entraînant un risque materno-foetal Pseudoxanthome élastique et svnd					
2	10	L3	6	2	Dermatologie: - Pathologie chez le nouveau né	Introduction anatomique et physiologique (aspect et soins de la peau à la naissance, la toilette des nv-nés les soins de cordon et de siège) -Les dermatoses néonatales bénignes transitoires (desquamation physiologique, grains de milium, miliaires, bulles					
2	10	L3	6	2	Dermatologie: - Pathologie chez l'enfant	L'impétigo, dermatite atopique,la gale, les maladies infectieuses (rougelo, rubéole, etc.) , maladie de Leiner moussous Psoriasis, allergies cutanées					
2	10	L3	6	2	Dermatologie: bases pharmaco. de trait.						
2	10	L3	6	2			24	0	0		
1	1	L2	3	3	Obstétrique, maïeutique: dév. embryonnaire et modif. de la grossesse						
1	1	L2	3	3	Objectifs	Identifier le développement du fœtus pour: - l'expliquer aux patientes -interpréter ou réaliser une échographie - évaluer les risques d'atteintes fœtales dans certaines pathologies Savoir repérer les signes d'un début de grossesse. Savoir conseiller les pa				1 évaluation sur table	
1	1				Période embryonnaire	Embryologie appareil uro-génital	3				
1	1				Développement du fœtus	Organogénèse et éléments de tératologie: - développement de l'appareil branchial (face et cou) - développement du système nerveux et des organes des sens La croissance fœtale (facteur de croissance et moyens d'étude du fœtus) Embryologie de l'appareil va	14				
1	1				Grossesse physiologique	Dossier obstétrical		6			
1	1				Grossesse physiologique	Modifications physiologiques	3	1,5			
1	1					Calcul du terme					
1	1					utérus gravide	1,5				
1	1				Bassin osseux	Anatomie générale du bassin (perfectionnement)	6				
1	1	L2	3	3			27	7,5	0		
1	1	L2	4	5	Obstétrique, maïeutique: parturition physiologique						
1	1	L2	4	5	Objectifs	Diagnostiquer et suivre une grossesse physiologique Identifier les différentes phases du travail Prendre en charge le couple mère enfant en suites de couches				1 évaluation sur table + oral ou ECOS	

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation	
1	1				Grossesse physiologique uterus	Synthèse du dossier obstétrical		3			
1	1					Diagnostic de grossesse Surveillance clinique et paraclinique	3				
1	1					Hygiène de vie Supplémentation de la grossesse	3				
1	1					Les petits maux de la grossesse	1,5				
1	1				Travail physiologique	Déterminisme de la parturition et déclenchement spontané du travail	1,5				
1	1					Première phase de travail: Physiologie de la contraction utérine Effacement et dilatation du col	3	1,5			
1	1				Bassin obstétrical	étude anatomique, clinique et radiologique	1,5				
1	1				Périnée	Périnée fonctionnel	1,5				
1	1					Deuxième phase du travail: Engagement, Descente et rotation, Dégagement de la présentation du sommet	1,5	1,5			
1	1							3			
1	1				Outil de surveillance	Partogramme	1,5	3			
1	1				Surveillance fœtale	RCF, pH, lactates, amnioscopie...	3	1,5			
1	1					Délivrance Surveillance du post partum immédiat	1,5				
1	1				Admission en maternité	Examen clinique diagnostic de mise en travail	1,5	1,5			
1	1				Suites de couches physiologiques	Surveillance du post partum	1,5	3			
1	1				Pharmacologie	du travail des suites de couches	1,5				
1	1										
1	1										
1	1	L2	4	5			27	18	0		
1	1	L3	5	4	Obstétrique, maïeutique						
1	1	L3	5	4	Objectifs	Dépister les situations à risque médical, social et psychique par le recueil de données. Diagnostiquer la mise en travail Surveiller son déroulement et pratiquer l'accouchement eutocique. Assurer la consultation post natale et de planification. Initiation				1 évaluation sur table + portfolio	
1	1	L2	5	4	Obstétrique: Démarche clinique	Synthèse du dossier obstétrical		3			
1	1	L3	5	4	Obstétrique: Démarche clinique	examen clinique		1,5			
1	1	L2	5	4	Obstétrique: Démarche clinique	Examens complémentaires: échographie	11				
1	1	L3	5	4	Travail et accouchement	Déclenchement artificiel du travail	1,5				
1	1	L2	5	4	Travail et accouchement	Mécanique obstétricale du sommet		1,5			
1	1	L3	5	4	Travail et accouchement	Conduite à tenir pendant le travail et l'accouchement		1,5			
1	1	L2	5	4	Travail et accouchement	Positions d'accouchement	4,5	6			
1	1	L3	5	4	Travail et accouchement	Présentations céphaliques défléchies	1,5				
1	1	L2	5	4	Travail et accouchement	Présentation du siège	1,5	1,5			
1	1	L3	5	4	Travail et accouchement	Episiotomie et lésions périnéales	1,5	3			
1	1	L2	5	4	Anesthésie pour l'accouchement	Anesthésie péridurale, anesthésie locale et anesthésie nerf honteux	3				
1	1	L3	5	4	Anesthésie pour l'accouchement	Gestion de la douleur		1,5			
1	1	L2	5	4	Consultation post-natale	Examen clinique	3				
1	1	L3	5	4	consultation post-natale	choix de contraception	1,5				
1	1	L3	5	4			29	19,5	0		
1	1	L3	6	4	Obstétrique, maïeutique: Préparation à la naissance et à la parentalité						Dossier PNP
1	1	L3	6	4	Objectifs	Préparer et animer des séances de PNP Dépister des situations à risque social et psychique					
1	1	L3	6	4	Préparation à la naissance et à la parentalité	Historique	1,5				
1	1	L3	6	4	Préparation à la naissance et à la parentalité	Approche psycho-sociologique	3				
1	1	L3	6	4	Préparation à la naissance et à la parentalité	Approche corporelle	3				
1	1	L2	6	4	Préparation à la naissance et à la parentalité	Méthodes de préparation à la naissance	3		18		
1	1	L2	6	4	Préparation à la naissance et à la parentalité	Espace de paroles et d'échanges		3			
1	1	L3	6	4	Préparation à la naissance et à la parentalité	Information et prévention		3			
1	1	L3	6	4			11	6	18		
1	3	L2	3	3	Gynécologie						

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Évaluation	
1	3	L2	3	3	Objectifs	Connaître l'anatomie et les différentes malformations de l'appareil Reconnaitre la sémiologie en lien Savoir situer la planification familiale				1 évaluation sur table	
1	3				Introduction	Vocabulaire en gynécologie	1,5				
1	3				Anatomie appareil génital	Utérus , vulve, ovaires, seins					
1	3				Sémiologie clinique	Consultation en gynécologie	1,5	1,5			
1	3				Sémiologie clinique	Examen gynécologique: Appareil génital sein signes fonctionnels, inspection, palpation		3			
1	3				Sémiologie paraclinique	Frottis, Colposcopie Mammographie Imagerie utérine (hystéro salpingographie) Echographie	3	1,5			
1	3				Malformations appareil génital	Utérus , vulve, ovaires, seins	3				
1	3				Prise en charge thérapeutique	médicale, chirurgicale	1,5				
1	3				Planification familiale	Histoire de la contraception Enjeux Paradoxes sociétaux Définition Textes législatifs Alternative et prévention IVG	9				
1	3	L2	3	3			20	6	0		
1	3	L3	5	2	Gynécologie						
1	3	L3	5	2	Objectifs	Savoir conduire une anamnèse en vu du dépistage d'une pathologie et assurer la continuité de la prise en charge				1 évaluation sur table	
1	3	L3	5	2	Infection Sexuellement Transmissible	Infections génitales basses et hautes: Prévention Diagnostic Dépistage et traitement	6				
1	3	L3	5	2	Utérus	GEU Synéchies Fibrome Endométriose	4,5				
1	3	L3	5	2	Vulve et vagin	Lésions traumatiques de la vulve et du vagin	3				
1	3	L3	5	2	Seins	Pathologies bénignes	1,5				
1	3	L3	5	2	Contraception spécifique	Etre capable d'expliquer les tenants et les aboutissants des stérilisations féminine et masculine Contraception de l'ado	3	1,5			
1	3	L3	5	2			18	1,5	0		
1	2	L2	3	2	L'enfant, son environnement, son alimentation						
1	2	L2	3	2	Objectifs	Situer l'enfant dans son environnement Connaître les actions de prévention Acquérir les connaissances nécessaires à la nutrition et à l'alimentation du nouveau né et de l'enfant				1 évaluation sur table	
1	2				Généralités	Introduction à la puer et à la pédiatrie Place de l'enfant dans la société: psychologie et sociologie Epidémiologie: définition, aspect démographique morbidité, mortalité	1,5				
1	2				Nouveau né: Surveillance	Carnet de santé Examens de santé Calendrier vaccinal.	3				
1	2				Enfant hors du milieu familial	Structure d'accueil de la petite enfance PMI Crèche CAMPS	1,5				
1	2					Développement psycho moteur jusqu'à 6 ans	1,5				
1	2					Développement socio-affectif jusqu'à 6 ans	1,5				
1	2				Alimentation du nouveau-né et de l'enfant	Besoins qualitatifs et quantitatifs du nouveau-né, alimentation du nourrisson jusqu'à trois ans	1,5				
1	2					Allaitement	3				
1	2					Allaitement	3				
1	2					Alimentation artificielle	3	1,5			
1	2					vitamines et compléments alimentaires, prévention du rachitisme	1,5				
1	2	L2	3	2			21	1,5	0		
1	2	L2	4	4	Le nouveau-né sain						
1	2	L2	4	4	Objectifs	Acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise de la surveillance et de la prise en charge du nouveau-né				1 évaluation sur table + oral, portfolio	
1	2				Salle de travail	adaptation à la vie extra utérine	3				
1	2					Recommandations en vigueur pour la prise en charge du nouveau né sain	1,5	1,5			
1	2					Aspect morphologique du nouveau-né sain à terme	3	3			
1	2					Aspect neurologique du nouveau-né sain à terme	3				
1	2					Recueil de l'anamnèse		1,5			

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Évaluation	
1	2					Rites autour de la naissance	1,5				
1	2				Suites de couches	test dépistage néonatal	1,5				
1	2				Suites de couches	rythmes de vie	1,5				
1	2					Soins et surveillance de l'adaptation post-natale des 6 à 12 premières heures	1,5				
1	2				nouveau-né dans les 30 premiers jours: examen et surveillance	Soins et surveillance du nouveau-né dans les 10 premiers jours. Troubles digestifs: régurgitations, vomissements, ballonnements, retard d'émission du méconium, diarrhées, allergies alimentaires, intolérance au lait de vache Thermorégulation Cordon	3	1,5			
1	2				Couple mère enfant	Relation mère enfant en suites de couches Compétences du nouveau-né	1,5	3			
1	2				Sémiologie clinique et paraclinique	Normes biologiques	1,5				
1	2				Douleur chez le nouveau-né	Prévention Dépistage Score d'évaluation Traitement Surveillance	3				
1	2				Retour à domicile	Critères d'autorisation de sortie Conseils Recommandations Alimentation Surveillance spécifique à domicile.	1,5				
1	2	L2	4	4			27	10,5	0		
1	2	L3	5	2	Néonatal, Pédiatrie: Le nouveau né en salle de naissance						
1	2	L3	5	2	Objectifs	Acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation de l'examen clinique et à la prise en charge du nouveau né en salle de naissance				1 évaluation sur table ou ECOS	
1	2	L3	5	2	Nouveau-né à terme: examen	dysplasie de hanche malposition des pieds	3				
1	2	L3	5	2	Nouveau-né à terme: examen	examen neurologique	3				
1	2	L3	5	2	Pathologies	Traumatismes obstétricaux: Crane (BSS, céphalématôme) clavicule fracture	1,5				
1	2	L3	5	2	Prise en charge spécifiques	prématuré	6				
1	2	L3	5	2	Réanimation en salle de travail	Organisation, principes, législation, matériel, préparation Désobstruction, ventilation, intubation, massage cardiaque externe. Injections Déroulement d'une réanimation Mise en condition avant transfert	3	3		ECOS	
1	2	L3	5	2	Pharmacologie néonatale	Pharmacocinétique chez le nouveau né Mode de prescription Effets des médicaments prescrits à la mère en fin de grossesse Médicaments CI chez l'enfant pendant l'allaitement	4,5				
1	2	L3	5	2			21	3	0		
1	2	L3	6	2	Néonatal, Pédiatrie: pathologies courantes de la période néonatale						
1	2	L3	6	2	Objectifs	Acquérir les connaissances nécessaires à la prise en charge du nouveau né présentant une pathologie courante.				1 évaluation sur table + oral	
1	2	L3	6	2	Pathologie	perte de poids >10%	1,5				
1	2	L3	6	2		Hypoglycémie, hypocalcémie	1,5				
1	2	L3	6	2		Anémie, polyglobulie	1,5				
1	2	L3	6	2	Syndrome hémorragique	Thrombopénie, hypovitaminose K	1,5				
1	2	L3	6	2	Ictère	étiologie surveillance et traitement	6				
1	2	L3	6	2	Risques infectieux et infections	bactériennes	3				
1	2	L3	6	2	Risques infectieux et infections	virales et parasitaires	3				
1	2	L3	6	2	Surveillance après souffrance fœtale	Cyanose, paleur	1,5				
1	2	L3	6	2	Nouveau né et addictions		4,5				
1	2	L3	6	2	Unité mère enfant, Unité kangourou	Généralités Perspectives de la médecine périnatale Organisation des centres de soins Evolution de la prise en charge des nnés en maternité	1,5				
1	2	L3	6	2			24	0	0		
3	1	L2	3	1	Optionnel					Attestation de présence	
3	1	L2	3	1	Objectifs						
3	1				Tutorat						
3	1				Initiation recherche						
3	1				Santé publique						
3	1	L2	3	1			0	0	0		
3	1	L3	5	4	Optionnel					Attestation de présence	
3	1	L3	5	4	Objectifs						

U	E	Année	Semestre	Nb ECTS	Intitulé cours	Contenu	CM	TP,TD, Autres	Temps perso	Evaluation
3	1	L3	5	4	Tutorat					
3	1	L3	5	4	Initiation recherche					
3	1	L3	5	4	Santé publique					
3	1	L3	5	4			0	0	0	
3	1	L3	6	1	Optionnel					Attestation de présence
3	1	L3	6	1	Objectifs					
3	1	L3	6	1	Tutorat					
3	1	L3	6	1	Initiation recherche					
3	1	L3	6	1	Santé publique					
3	1	L3	6	1			0	0	0	